



succession après le décès d'un proche

Par **audrey44**, le **04/09/2012** à **11:54**

Bonjour,

Le père de mon ami est décédé au mois d'avril 2011. C'était un médecin avec beaucoup de biens immobiliers et d'argent de côté. Un notaire s'occupe de sa succession et nous un notaire nous représente.

Depuis quelques mois, nous relançons pour avoir des nouvelles mais le notaire dit à notre notaire qu'un bien immobilier bloque l'avancement (estimation en attente d'une maison à l'île Maurice). Nous nous déplaçons chez notre notaire (qui n'a jamais le temps de s'occuper de nous) au mois d'Août et il nous dit que c'est la période estivale et donc que rien ne va se passer. Sa secrétaire nous dit de rappeler début septembre. Nous rappelons hier et on nous dit que le notaire nous rappelle. En effet, il nous laisse un message ce matin en nous disant que tout le monde est en vacances (la bonne blague!) et qu'on doit le rappeler que fin octobre.

J'ai la nette impression qu'on se moque de nous (sachant que notre part de l'héritage est très conséquente)...

Que puis-je faire pour faire avancer les choses sachant qu'on a pas les moyens pour payer un avocat.

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **04/09/2012** à **11:58**

[citation]Nous nous déplaçons chez notre notaire (qui n'a jamais le temps de s'occuper de nous)/[citation]

Il serait peut-être temps d'envisager de prendre un autre notaire, parce qu'un notaire attiré qui n'a jamais le temps de s'occuper de son client, c'est fort. Autant sonner à la porte du premier notaire venu...

Par **audrey44**, le **04/09/2012** à **12:02**

c'est clair, en plus on connaît bien la réputation de ce notaire. Mais comme il connaît tout le dossier, mon ami (on vit ensemble mais sans être marié) se sent bloqué.

Je ne savais pas qu'on pouvait prendre un autre notaire.